

Droit à la retraite

LA CGT FAPT PROPOSE

La CGT FAPT s'inscrit dans les repères confédéraux (voir fiche n°23).

La CGT réaffirme la nécessité de renouveler le contrat entre les générations, garantissant, dans le cadre de la répartition, le droit à une retraite pour tous les salariés dès 60 ans, avec un revenu de remplacement qui permette de vivre dignement et de répondre aux besoins fondamentaux (alimentation, eau, énergie, éducation, santé, logement, culture, communication...).

Un droit au départ à taux plein anticipé en retraite pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles et astreignants doit être reconnu dans tous les régimes.

Le droit à départ anticipé pour les salariés en situation de handicap, doit être amélioré.

Un taux de remplacement au minimum de 75%, en aucun cas inférieur au SMIC pour une carrière complète et qui repose sur l'ensemble de la rémunération.

L'évolution des retraites et pensions doit être indexée sur le salaire moyen. Pour les fonctionnaires, l'augmentation du point d'indice, les réformes indiciaires et statutaires (à l'exemple de PPCR) doivent aussi être déclinées aux retraités.

Dans le régime général, le calcul de la pension doit se faire sur les 10 meilleures années. Pour les fonctionnaires, elle doit correspondre à 75% du dernier traitement réévalué avec l'intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement indiciaire.

Le taux des pensions de réversion doit être porté à 75 % sans condition d'âge, de ressource et de situation familiale.

Une indemnité de départ en retraite pour tous les salariés quel que soit leur statut, avec pour plancher, celle définie par le code du travail. Dans chaque entreprise les salariés doivent agir pour obtenir des dispositions conventionnelles plus favorables.

Les repères revendicatifs sur le financement de la protection sociale (fiche confédérale n°21) sont transversaux et concernent intégralement la retraite. La cotisation assise sur le travail doit rester le fondement du système de répartition, le seul capable d'établir la solidarité entre toutes les générations.

La suppression des décotes quel que soit le régime de retraite.

CE QUI EXISTE AUJOURD'HUI

La retraite est une nouvelle étape de la vie, avec de longues et bonnes années en perspective, loin des pressions. C'est la possibilité de profiter de son temps, de se consacrer à ses passions. Mais il faut en avoir les moyens tant financiers que physiques.

La qualité de la vie en retraite dépend de la qualité de vie au travail. De la même manière, il ne peut pas y avoir de bonne retraite sans bon salaire. Cela suppose aussi la reconnaissance permanente des qualifications, des déroulements de carrière, qui permettent des promotions et augmentations de salaire tout au long de la vie des salariés.

Depuis les années 80, toutes les réformes prises ont programmé dans le temps une baisse importante des retraites et pensions et ont aggravé les conditions pour prétendre à la retraite. Cette orientation est encore plus pénalisante pour les femmes en raison des inégalités salariales et des carrières souvent incomplètes (prise en compte insuffisante par la société de la répartition des charges familiales qui entraînent : le travail à temps partiel, souvent à mi-temps, quasi exclusivement pour les femmes).

En sus d'une absence de revalorisation des pensions à hauteur du salaire moyen et de l'inflation, les retraités ont connu une surimposition grevant fortement leur pouvoir d'achat (augmentation de la CSG, suppression de la demi-part fiscale, fiscalisation de la majoration de 10%...).

Ne pouvant plus faire face aux dépenses les plus élémentaires, des retraités, toujours plus nombreux sont contraints de reprendre un travail, à l'exemple de certains salariés d'Adrexo, de Médiapost...

10 % des retraités vivent désormais sous le seuil de pauvreté, ce qui est inacceptable dans un pays aussi riche que la France. Ils sont de plus en plus nombreux à ne plus pouvoir se payer une complémentaire santé. Il n'est plus rare que celle-ci coûte entre 10 et 15% de leur pension. Depuis 2015, les revenus tirés de la reprise d'activité sont soumis à cotisations vieillesse, sociales et de chômage mais ne permettent plus d'acquiescer des trimestres majorant la retraite.

Les attaques gouvernementales et médiatiques sur le patrimoine, le pouvoir d'achat des retraités sont constantes. La culpabilisation, le dénigrement n'existent que pour créer et entretenir la division.

Les retraités ne sont ni des nantis, ni des privilégiés. Ils sont une force économique et sociale indispensable dans notre pays. Ils sont présents dans quasiment tous les secteurs de la société que ce soit familialement, socialement mais aussi économiquement.

Ils représentent une force économique considérable à la fois comme consommateurs et comme source d'emplois.

Les attaques récurrentes portées par le gouvernement et le Medef contre l'ensemble des régimes de retraite visent à faire reculer le droit à la retraite, en s'attaquant aux fondements de notre système social basé sur la solidarité dans le but de diminuer voire faire disparaître la retraite par répartition au profit de la capitalisation ou toutes autres formes d'épargne à but financières.

Dans le même temps, les salariés seniors sont incités et sollicités pour quitter leur entreprise avant l'âge légal de départ à la retraite. Les entreprises se désengagent alors de leur responsabilité sociale.

Nous avons connu de septembre 2019 à mars 2020, une lutte pour les retraites très importante, avec

particulièrement du 5/12/2019 au 29/01/2020 une période de grèves et de manifestations qui fut une des plus fortes qu'ait jamais connu notre pays. Cette lutte était motivée par un projet gouvernemental des plus dangereux car prévoyant à la fois une réforme systémique et une réforme paramétrique de notre système de retraite. Derrière des annonces d'égalité et d'universalité, elle remet en cause toute l'architecture de notre système de retraite avec des buts bien précis notamment ceux de retarder l'âge de départ à la retraite, de réduire les pensions et au final d'introduire plus d'inégalités entre les salariés. De plus, le système par points préconisé serait un recul important pour les droits acquis car son but principal est de plafonner les dépenses de retraites à 14% du PIB (13,8% aujourd'hui), alors que dans les années à venir le nombre de retraités va augmenter. La chute du PIB liée à la crise du COVID, montre la nocivité de ce plafonnement.

Cette mobilisation de grande ampleur a permis de mettre la question des retraites au centre des débats sur les enjeux de société (Pouvoir d'achat des retraités, place des retraités, financement des retraites, système de retraite...).

Les lois régressives successives des 20 dernières années complexifient le droit à la retraite et créent de plus en plus d'inégalités. Au cœur des attentes de la population, il y a un besoin de justice sociale permettant à tous de bénéficier d'une retraite de haut niveau.

Mesurons toutefois que si le gouvernement a perdu la bataille des idées car l'opposition à son projet a toujours été largement majoritaire dans la population. Nous avons à nous pencher sur notre capacité à mener les débats au plus près des salariés afin d'être en mesure d'amplifier le rapport de force. Toutefois la CGT a eu un rôle primordial et moteur dans la lutte par son rôle fédérateur mais aussi par ses propositions qui ont permis l'élévation du débat. Ainsi les questions d'inégalités, et de la faiblesse des pensions ont été au cœur de la lutte notamment au travers de la situation des femmes et des métiers pénibles.

L'annonce par le gouvernement dans un 1er temps de l'abandon de son projet en raison, officiellement de la pandémie, ne doit pas nous conduire à relâcher notre combat. D'autant qu'il est vite apparu que l'objectif du gouvernement est toujours présent moins par une loi globale que par différentes mesures intégrées dans plusieurs lois.

L'histoire fait qu'à La Poste et Orange cohabitent plusieurs régimes de retraite (régime général et fonctionnaire) et de complémentaire retraite (AGIRC-ARRCO et IRCANTEC) et statuts.

Lors du 52e congrès, La CGT s'est positionnée pour défendre le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants et en revendiquant une maison commune des retraites.

Il est nécessaire :

De maintenir les grands régimes, correspondant chacun à des mécanismes différents d'acquisition des droits, afin de respecter les spécificités des carrières professionnelles, tant dans le public que dans le privé ;

Que l'administration de ces régimes s'effectue sur la base et dans l'objectif d'un socle commun de droits (âges, durées, taux de remplacement, droits conjugués et familiaux, égalité femmes/hommes).

La Maison commune des régimes de retraites, proposée par la CGT, a pour objectif d'assurer la mise en œuvre de ce socle de droits, d'instaurer une véritable solidarité des régimes dans le but de promouvoir pour toutes et tous des retraites de haut niveau et de garantir la pérennité financière des régimes par l'anticipation de ressources suffisantes.

LES MOYENS POUR Y PARVENIR

En cohérence avec ce que la CGT FAPT propose dans cette fiche, ainsi que dans l'ensemble des repères revendicatifs fédéraux et confédéraux, nous avons à mener des campagnes revendicatives cohérentes et convergentes en matières :

- De droit à la retraite dès 60 ans (fiche confédérale n°23).
- De droit à un départ anticipé à taux plein pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles, astreignants ou à risques (fiche confédérale n°23). Les arrêts maladie ne doivent pas pénaliser le montant des retraites.
- De salaire (fiches confédérales n° 13à 14) et notamment en augmentant le SMIC.
- D'égalité d'accès aux prestations sociales d'entreprise (fiche fédérale relative au social d'entreprise).
- De santé au travail (fiche confédérale n°22).
- De reconnaissance du caractère professionnel des maladies et l'imputabilité à l'employeur, même si elles apparaissent au-delà du départ à la retraite.
- Il est impératif de doter la Sécurité sociale de ressources suffisantes demeurant principalement ancrées sur le travail, afin de répondre à l'ensemble des besoins des populations. La gestion de ces ressources doit rester fondée sur la répartition, base de la solidarité. (Fiche confédérale n°21).
- La réforme du financement de la Sécurité Sociale est un enjeu majeur pour les générations présentes et pour l'avenir de notre société. Son contenu doit être débattu de façon la plus large et la plus démocratique possible pour tenir compte de l'ensemble des questions : emploi, financement, réponses aux besoins présents et futurs (fiche confédérale n°21).
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes apporterait un financement de 5 Mds d'€ au financement des retraites. L'égalité des droits et garanties entre l'ensemble des salariés représentera aussi de fortes ressources de financement.